



Retard de paiement de l'assedic

Par **lyd86**, le **28/07/2009** à **08:59**

Bonjour,

Je n'ai toujours pas reçu mon paiement de juin 2009. J'ai envoyé mon bulletin de salaire le 09/07/2009 par courrier suivi (car ils perdent tout le temps les courriers), je n'arrête pas de téléphoner et ils sont jamais disponibles. Est-il possible de demander des pénalités de retard et indemniser mes frais téléphoniques ainsi que mon courrier de suivi qui coûte 2.10 euro ?